

Le projet « Grands Lacs Alpins » soutenu par l'Europe et l'État dans le cadre du Programme Opérationnel Interrégional du massif des Alpes (POIA)

« Développer l'attractivité touristique par la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et paysager », telle est l'ambition du projet « Grands Lacs Alpins » qui bénéficie du soutien financier :

- de l'Union Européenne (Fonds Européen de Développement Régional) ;
- de l'État (Fonds National d'Aménagement et de Développement des Territoires) ;
- des Régions Auvergne Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.



AUVERGNE – Rhône-Alpes

Léman, Annecy, Bourget, Serre-Ponçon, Sainte-Croix-du-Verdon : ces cinq grands lacs alpins constituent une **ressource stratégique d'un point de vue écologique, économique et social**. Dans un contexte où l'économie est parfois polarisée autour du tourisme de « l'or blanc » et où la concurrence entre destinations touristiques s'intensifie, le maintien de l'attractivité estivale de ces lacs est une priorité pour les territoires. Satisfaire aux attentes d'une clientèle sensible à la beauté des paysages et sollicitant des expériences « authentiques » nécessitera de préserver l'**équilibre** entre **amélioration de l'accueil du public**, **valeur environnementale** et **cohérence paysagère** des sites.

Avec la coordination du Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie (CEN Savoie), les acteurs du développement touristique (Grande Traversée des Alpes) et les gestionnaires d'espaces naturels des cinq grands lacs alpins (Asters – CEN de Haute-Savoie, CEN PACA, Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon, Conservatoire du Littoral) se sont associés pour répondre à ces enjeux.



Par cette coopération, le projet « Grands Lacs Alpins » a pour finalités :

- d'améliorer la qualité de l'accueil du public sur ces grands lacs ;
- de développer la contribution des patrimoines naturel, paysager et culturel à l'attractivité estivale des territoires concernés ;
- de renforcer la préservation de la cohérence des paysages lacustres, ainsi que la qualité et la fonctionnalité des sites naturels, qui fondent l'identité de ces destinations.

S'articulant autour de deux axes opérationnels, le projet déploie un programme d'actions ambitieux pour les 3 prochaines années (2016-2019) :

1. Attractivité touristique du patrimoine naturel et paysager

- Renforcer la coopération entre gestionnaires des espaces naturels lacustres et acteurs du tourisme
- Identifier et porter à connaissance les principaux enjeux paysagers
- Sensibiliser les publics à travers la valorisation du patrimoine bâti, l'interprétation et l'animation
- Structurer une offre touristique interrégionale sur le thème du patrimoine naturel des grands lacs alpins

2. Préservation des espèces, milieux, continuités et paysages

- Gérer et restaurer des espaces naturels remarquables
- Développer et harmoniser des méthodes et protocoles de suivi innovants
- Étudier et préserver les espèces patrimoniales ou menacées
- Capitaliser les expériences de gestion à l'échelle des cinq lacs alpins

À travers une approche transversale et un partenariat inédit, les expériences et méthodologies accumulées par le projet « Grands Lacs Alpins » pourront bénéficier de manière élargie aux acteurs de l'ensemble du massif alpin.